

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2023

---

PROTÉGER ET À GARANTIR LE DROIT FONDAMENTAL À L'INTERRUPTION  
VOLONTAIRE DE GROSSESSE - (N° 815)

## AMENDEMENT

N ° CL9

présenté par  
M. Bazin et M. Hetzel

-----

### ARTICLE UNIQUE

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

D'après les données de la DARES, 234.000 IVG ont été pratiquées en 2022, soit 17.000 de plus qu'en 2021, et 7.000 de plus qu'en 2019.

Ces chiffres, les plus haut depuis 1990, montrent de manière très claire qu'il ne semble pas exister d'entrave particulière à l'accès à l'IVG en France.

En conséquence, cet amendement vise à supprimer l'article unique dont l'utilité n'est pas avérée.